

Gastroentérite à rotavirus



Mise à jour
11/11/2024

Autres dénominations
Rotavirus

Informations relatives à
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Endoscopie

Epidémiologie

Agent infectieux

Rotavirus

Réservoir

Homme

Mode de transmission

Par contact direct avec les selles, l'environnement ou du matériel contaminé par des selles

Période d'incubation

24 à 72 heures

Durée d'infectiosité

4 à 6 jours (plusieurs semaines pour les patients immunosupprimés)

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles CONTACT
+ GOUTTELETTES en cas de vomissements

Placement

-  Chambre individuelle avec sanitaires dédiés ou, à défaut, un dispositif médical pour le recueil des excréta (chaise percée) dédié au patient
 -  Chambre à 2 lits possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)
-

Durée des mesures

Jusqu'à 48h après la guérison clinique

Signalétique

-  Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
 -  Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
 -  Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d'isolement géographique
 -  Avant intervention chirurgicale: Communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
-

Matériel de soins

-  Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
 -  Privilégier le matériel à usage unique (UU)
 -  Prévoir un stock de matériel à UU pour 24h uniquement
-

Transport

-  Literie et vêtements du résident propres
 -  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
 -  Limiter les déplacements aux besoins essentiels
 -  Avant intervention chirurgicale: communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
 -  Désinfection du lit
-

Circulation

-  Limiter les déplacements aux besoins essentiels
-

Visiteur

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
 -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
 -  Surblouse seulement si participation aux soins
 -  Port d'un masque de soins si Mesures Additionnelles Gouttelettes
-

Autres

La vaccination de tous les nourrissons contre les rotavirus est recommandée sous forme de vaccin oral en deux doses, administrées à 2 et 4 mois, avec un intervalle minimal de quatre semaines. La deuxième dose doit impérativement être administrée avant l'âge de 23 semaines et 6 jours, car la vaccination est contre-indiquée après la 24e semaine.

Ce vaccin peut être donné en même temps que d'autres vaccins, sans nécessiter de consultation supplémentaire en dehors des visites pédiatriques habituelles.

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants

-  Non indiqués en systématique
 -  A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
-

Blouse de protection

-  Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
 -  Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
-

Masque de soins

-  Non en systématique
 -  A porter si :
 -  Projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques
 -  Mesures Additionnelles Gouttelettes (si vomissements)
-

Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Mesures complémentaires

Le personnel atteint de gastroentérite à rotavirus doit être mis en arrêt de travail jusqu'à disparition des symptômes

(Eviction immédiate de tout personnel présentant des symptômes de gastro-entérite jusqu'à 48h après la fin des symptômes)

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre rotavirus
-  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
-  Vaisselle : filière habituelle

Lit et literie

-  Utiliser les sacs à linge usuels
-  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient: changer le lit et la literie

Environnement

-  S'assurer de l'efficacité du produit désinfectant contre le pathogène en question
-  Lors de la levée des mesures ou au départ du patient :
 -  Le matériel déposé dans un périmètre > à 2 m sera conservé (boîtes de gants, masques, etc.) sauf en cas de souillures visibles

-  Le matériel présent dans un périmètre <à 2 m (environnement proche du patient) sera jeté
 -  Tout le matériel désinfectable présent en chambre sera désinfecté
 -  Les rideaux ou parois de séparation sont changés ou désinfectés respectivement
-

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration à HPCi Vaud

Oui si flambée de cas

Déclaration au service HPCI

Oui

Déclaration au médecin cantonal

-  Oui si flambée de cas (>2 cas)
 -  les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
-

